



LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) sont des collectivités ou des groupements de collectivités, souvent de taille départementale créées par les communes. Elles sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid. Dans une grande majorité des territoires, ce rôle est dévolu à un syndicat départemental d'énergie ou à une métropole.

LE SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'ÉNERGIE AVEC LES AODE

Les Autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) organisent le service public local de l'énergie qui comprend la distribution (développement et gestion des réseaux) mais aussi la fourniture (vente de l'énergie), dans le cadre des tarifs réglementés de vente et des dispositifs sociaux (pour l'électricité et le gaz).

Ces réseaux sont confiés par les AODE à des concessionnaires dans le cadre de contrats de concession. Pour l'électricité il s'agit en général d'Enedis et pour le gaz de GRDF. Dans 5 % du territoire, l'exploitation des réseaux de distribution est assurée par une entreprise locale de distribution (ELD), toujours sous le contrôle de l'AODE.

Assurant l'aménagement des territoires ruraux et urbains, les AODE regroupent en leur sein des communes et des intercommunalités et bénéficient d'une expertise reconnue en gestion des réseaux publics d'énergie. Elles œuvrent au quotidien avec leurs membres pour la transition énergétique locale. Depuis leur création au début du XXe siècle, en même temps que les réseaux d'électricité, les AODE se sont dotées de compétences complémentaires à la demande des communes. Elles proposent ainsi d'autres services à leurs communes membres, notamment dans les domaines de la production d'énergies renouvelables, de l'éclairage public, de la mobilité décarbonée et des économies d'énergie.

Par leur large périmètre d'action et la mutualisation de moyens humains et financiers, les AODE sont garantes de la solidarité intercommunale.

La FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) regroupe au niveau national la quasi-totalité des AODE agissant pour le compte de 33 000 collectivités membres en France métropolitaine et en Outre-mer, au service de plus de 62 millions d'habitants.

LES AODE QUEZAKO ?

Découvrez en vidéo le fonctionnement du service public de l'énergie de votre territoire !



ESSOR DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Des bornes de recharge pour véhicules électriques sont déjà déployées dans plus de 80 départements, sous l'impulsion des syndicats d'énergie en lien étroit avec l'ADEME. Objectif : répondre aux enjeux de la mobilité propre et couvrir équitablement le territoire. Les AODE ont ainsi installé plus de **100 000 bornes de recharge en France** contribuant ainsi à l'émergence de la mobilité décarbonée. Elles s'inscrivent désormais dans la mise en place de schémas directeurs des infrastructures de recharge (SDIRVE) pour compléter le maillage existant et renforcer l'itinérance. Le déploiement associe également d'autres acteurs territoriaux, comme les métropoles.

DES COMPÉTENCES MAJEURES AU SERVICE DU TERRITOIRE



Distribution publique d'énergie



Efficacité énergétique



Énergies renouvelables



Mobilité décarbonée



Planification énergétique



Aménagement Numérique

On dénombre **386 contrats de concession en électricité** (au 31 décembre 2022) dont 335 contrats renouvelés selon le nouveau modèle sur 364 contrats à terme, et **4344 pour le gaz** en France. Parmi les structures en charge de la distribution, on compte **84 AODE** de grande taille, dont une soixantaine à taille départementale (comprenant toutes les communes du département).

Les AODE sont avant tout des structures opérationnelles qui se distinguent par l'importance de leur budget d'investissement au regard d'autres typologies de collectivités. En effet, elles consacrent plus de **65 % de leur budget** dans les travaux au service de leurs membres. En outre, les AODE peuvent représenter plus de **10 % des travaux publics** réalisés dans leur département, contribuant ainsi au dynamisme économique local.

EN CHIFFRES



33 000

communes membres
des AODE



4 000

agents publics

40 000

emplois directs et
indirects liés aux travaux



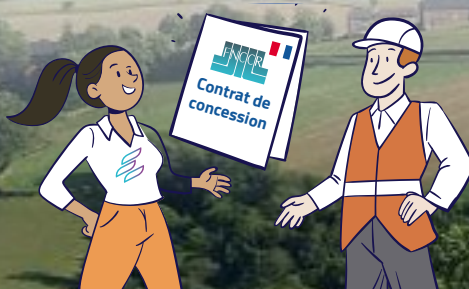
4,3 milliards

d'euros d'investissements
par an

70 % du budget consacré à
l'investissement

LE CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

Compétence principale des AODE, la gestion des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz est encadrée localement par un cahier des charges de concession stipulant les engagements respectifs de l'AODE et du concessionnaire, leur périmètre d'intervention (répartition de la maîtrise d'ouvrage), et la durée du contrat. Le cahier des charges de concession précise notamment les attentes en matière de qualité du service public, d'entretien et de développement des réseaux, et de programmation des investissements.



GNV, HYDROGÈNE : LES MOBILITÉS DE DEMAIN

Les syndicats d'énergie investissent également pour le développement du gaz naturel véhicule (GNV ou bioGNV), davantage adapté aux flottes de poids lourds et d'utilitaires. Des syndicats installent des stations de GNV, de bioGNV et d'hydrogène vert dans une logique vertueuse d'économie circulaire. Dans certains territoires émergent des **stations multi-énergie**, favorisant ainsi le mix énergétique local.





LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE, SERVICE PUBLIC ESSENTIEL

Véritables « passerelles » entre les territoires, les réseaux de distribution d'électricité et de gaz sont la propriété des AODE. Elles veillent ainsi sur plus de 1 400 000 km de linéaire de réseau électrique basse et moyenne tension, et 210 000 km de canalisation gaz confiés à des concessionnaires (pour la distribution). En outre, les AODE réalisent des travaux de sécurisation, de dissimulation, de renforcement et d'extension des réseaux électriques, notamment en zone rurale, en complément de ceux opérés par leur concessionnaire. Comme pour l'eau, l'énergie est un élément clef de la compétence communale, fortement lié à la compétence d'urbanisme.

Les syndicats d'énergie sont l'expression de ce rôle d'aménageurs qui s'exerce au sein de la commune elle-même, à l'échelle plus large du département ou de la région, dans une logique d'optimisation de la production et de la consommation. Le développement des énergies intimement liées à ce pilotage du réseau reflète la solidarité entre zones denses et moins denses. Les rôles des métropoles et des syndicats d'énergie s'avèrent ainsi parfaitement complémentaires, au regard des grands équilibres entre production et consommation, dans le cadre de la péréquation, fondement du service public plébiscité par les Français.

Une des missions premières des AODE reste le contrôle de concession réalisé sur la base des données d'exploitation transmises par les concessionnaires. La FNCCR élabore des modèles nationaux de cahiers des charges, négociés avec les concessionnaires, qui sont ensuite déclinés et adaptés à l'échelle locale. En outre, la FNCCR suit le déploiement de ces contrats et peut intervenir en conciliation entre les AODE et leurs concessionnaires.

GROUPEMENTS D'ACHAT D'ÉNERGIE

Coordonnant plus de 50 groupements de commandes de taille métropolitaine, départementale ou régionale pour les achats de gaz et d'électricité, les syndicats d'énergie apportent aux acheteurs publics (collectivités, hôpitaux, établissements

scolaires...) une force de négociation liée à la masse des contrats. S'y ajoute une importante réduction des coûts administratifs, résultant de la mutualisation des achats dans une structure spécialisée.

LA SENSIBILISATION AU ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

Conscientes que les grandes mutations à venir en matière d'énergie doivent associer les citoyens, les AODE mènent des actions de sensibilisation auprès du grand-public. Certaines sont à l'initiative de la création d'agence locale de l'énergie ou d'espace info énergie qui s'adressent aux particuliers.

Dans le même temps, les AODE conduisent des actions auprès des plus jeunes avec notamment des expositions, des interventions dans les écoles et l'organisation du concours Ecoloustics dans leur territoire.



ÉCLAIRAGE PUBLIC CONNECTÉ ET DURABLE

La plupart des AODE œuvrent à la rénovation et modernisation de l'éclairage public de leurs communes membres, combinant passage aux leds, pilotage intelligent des points lumineux, baisse des consommations d'électricité, et lutte contre les nuisances lumineuses. Ainsi, environ **5 200 000 points lumineux sont gérés par les AODE** : des systèmes qui deviennent année après année plus performants et plus résilients.





DES AODE ENGAGÉES POUR LA DÉCARBONATION ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Les AODE sont des structures expertes et opérationnelles œuvrant à la transition énergétique. En offrant des services mutualisés à l'échelle de territoires de taille importante, les AODE interviennent dans la planification énergétique des territoires en développant l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et la mobilité décarbonée, influant ainsi sur la diminution des gaz à effet de serre.

Elles ont notamment d'ores et déjà déployé plus de 11 000 générateurs solaires et de nombreux réseaux de chaleur bois-énergie.

Les AODE accompagnent leurs collectivités adhérentes à maîtriser et à diminuer leurs consommations d'énergie.

Audits énergétiques des bâtiments communaux

Diagnostics et modernisation de l'éclairage public

Prospective énergétique et appui aux Plans climat air énergie

Conseils pour l'amélioration de la performance énergétique

Analyses des factures et suivi de consommations d'énergie des communes adhérentes

Accompagnement et aide financière pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics

ZOOM SUR LES DONNÉES

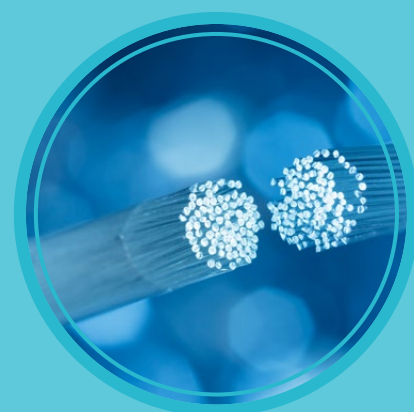
Avec le développement de réseaux intelligents et l'installation d'objets connectés, les AODE peuvent mieux exploiter les données qu'elles récoltent ainsi que celles de leurs communes adhérentes au bénéfice des services public locaux. L'objectif est de développer de nouveaux systèmes connectés, qui permettent d'améliorer la gestion des infrastructures (réseaux, bâtiments, éclairage public, sécurité...). La FNCCR a notamment lancé le projet France Data Réseau, une plateforme collaborative permettant aux collectivités de partager leurs données liées aux activités des services publics locaux en réseau. Ces données doivent permettre, à terme, de générer des indicateurs fiables favorisant une meilleure connaissance et gestion des infrastructures, la planification de travaux et la prédiction des incidents.



RÉSEAUX INTELLIGENTS OU SMART GRIDS

De nombreuses AODE sont engagées dans des projets «smart grids» auprès des opérateurs, des industriels et de nombreux partenaires, afin de développer des projets innovants dans les territoires. Elles investissent dans des projets de réseaux intelligents aux côtés des gestionnaires de réseaux pour piloter au mieux les besoins de des territoires, optimiser les investissements et apporter des nouveaux services aux consommateurs.

Structures expertes des réseaux, les AODE comptent parmi les acteurs de premier plan pour le **déploiement de la fibre optique en France**. Elles ont pour certaines créé des réseaux départementaux d'initiative publique, apportant la fibre optique jusque dans les plus petites communes isolées, conformément à leur logique de solidarité entre les territoires.



TERRITOIRE D'ÉNERGIE, LA MARQUE DES AODE EN FRANCE

Les syndicats d'énergie sont de plus en plus nombreux à adopter l'appellation « Territoire d'énergie ». Il s'agit d'une marque collective qui permet aux AODE d'être mieux identifiées à l'échelle locale, régionale et nationale et ainsi, de s'affirmer dans le paysage institutionnel. Si l'organisation du service public de l'énergie est à peu près identique d'une AODE à l'autre, il en va différemment des structures qui en ont la responsabilité : au moment où la transition énergétique se met en place, **la marque Territoire d'énergie est le symbole d'une identité commune forte, porteuse des valeurs et de l'expertise des syndicats d'énergie en France.**



LES SEM ESSAIMENT

Les AODE peuvent développer et investir dans les énergies renouvelables pour le compte de leurs communes adhérentes. Afin de garantir une plus grande gouvernance publique des grands projets de production d'énergie décentralisée dans les territoires, les AODE peuvent également constituer des Sociétés d'économie mixte (SEM).

Cet autre mode d'administration leur permet d'interagir avec des projets de la sphère privée et de garantir ainsi de meilleures retombées pour le territoire. Les Sociétés d'économie mixte, créées par les AODE, sont parties prenantes de projets locaux de production énergétique notamment éoliens, solaires ou de méthanisation. Elles sont un moyen pour les collectivités territoriales et leurs groupements d'exercer leurs compétences en développant des projets co-construits avec tous les acteurs du territoire et notamment les citoyens, dont l'adhésion est fondamentale.

DES AODE INVESTIES POUR DES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID RENOUVELABLES



Les AODE sont à l'origine d'environ 200 réseaux de chaleur bois-énergie en France à l'image de cette chaufferie bois installée par Territoire d'énergie Côte-d'Or



**Fédération nationale des collectivités
concédantes et régies**
20 bd Latour-Maubourg
75007 Paris
www.fnccr.asso.fr
01 40 62 16 40



FNCCR 2023
TOUS DROITS RÉSERVÉS
Reproduction partielle ou totale uniquement
avec autorisation et mention de l'auteur